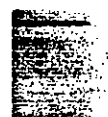


**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***26079408***

jale,
il,



Original déposé le

09 JUIN 2026

au greffe du tribunal
de l'entreprise de Liège Division Namur

N° d'entreprise : 0432.180.827

Nom

(en entier) : BIONAT

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Rue de l'Innovation 21, 5020 Champion, Belgique

Objet de l'acte :

Renouvellement du mandat des administrateurs -Nomination d'un commissaire

Extrait du procès - verbal de l'assemblée générale ordinaire des
actionnaires tenue du 01/06/2026 :

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs des
sociétés AMMDA SRL, représentée par d'Andrimont Aurélie, et
BOUSICO SRL, représentée par de Bousies Arthus, et ce pour une durée
de six ans, prenant fin à l'occasion de l'assemblée générale approuvant
les comptes clôturés au 31.12.2031.

L'Assemblée donne procuration à la société « BST Réviseurs
d'Entreprises SRL » (BE0444.708.673), représentée par Monsieur
Sébastien. SPILLIAERT ou tout autre associé pour procéder aux
formalités de publication de la présente décision aux annexes du
Moniteur belge.

Sur proposition de l'organe d'administration, l'assemblée générale
approuve à l'unanimité la nomination de la société à responsabilité
limitée « REMON & CO » en qualité de commissaire pour un terme de
trois ans (exercices comptables 2026, 2027 et 2028) expirant à l'issue
de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les
comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2028. Cette dernière société a
désigné Monsieur Christophe REMON, Réviseur d'Entreprises pour la
représenter dans l'exécution de ce mandat. Les émoluments du
commissaire sont fixés à 2.500,00 € hors TVA, débours et cotisations
dues à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces émoluments feront

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réserve
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

l'objet d'une indexation annuelle fondée sur l'indice des prix à la consommation.

L'Assemblée donne procuration à la société « BST Réviseurs d'Entreprises SRL » (BE0444.708.673), représentée par Monsieur Sébastien. SPILLIAERT ou tout autre associé pour procéder aux formalités de publication de la présente décision aux annexes du Moniteur belge.

BST Réviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par,
Sébastien SPILLIAERT
Mandataire